

Strasbourg, le

Madame, Monsieur

L'Eurométropole de Strasbourg, au service des habitants et des communes, veille en permanence à la qualité des équipements et services dont elle a la responsabilité sur l'ensemble de son territoire. Pour cela, elle assure régulièrement leur entretien, leur amélioration, leur réfection, dans un souci permanent de confort et de bien-être pour toutes et tous.

Nous souhaitons ainsi vous informer que les services métropolitains vont prochainement procéder à des travaux de création d'emplacements de stationnement et de mise en sens unique dans les rues des Cygnes et du Ruisseau.

Un certain nombre de désagréments sont susceptibles de perturber quelque peu la vie et le quotidien du quartier pendant la durée du chantier: la fiche figurant au dos de ce courrier vous apporte les informations pratiques concernant la préparation et le déroulé de cette opération.

Par ailleurs, le-la responsable du projet, dont les coordonnées figurent au verso, se tient à votre disposition pour toute information utile.

Espérant que ces travaux pourront être effectués dans les meilleures conditions, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

.....
Camille BADER
Maire d'Eckwersheim

.....
Pia IMBS
Présidente de l'Eurométropole
de Strasbourg

LETTRE AUX RIVERAINS
DES RUES DES CYGNES ET DU RUISSEAU

22-I00383

INFORMATIONS PRATIQUES

Nature des travaux	CREATION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT ET DE MISE EN SENS UNIQUE
Localisation	Rues des Cygnes et du Ruisseau à Eckwersheim
Calendrier	<p>1°) Du 28 mars au 1^{er} avril 2022 inclus : travaux de pré-marquage des cases de stationnement</p> <p>2°) Les riverains disposeront alors d'un délai de 15 jours durant lequel ils pourront faire part de leurs éventuelles observations sur l'implantation des cases de stationnement.</p> <p>3°) A cette issue, les travaux de marquage définitifs seront réalisés.</p>
Perturbations générées	Stationnement interdit dans la zone d'intervention
Mesures d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> -Panneaux d'information installés 72 heures avant l'entrée en vigueur des interdictions -Limitation des nuisances demandée aux entreprises intervenantes
Points d'attention	<ul style="list-style-type: none"> -Calendrier donné sous réserves de conditions météorologiques favorables -Pour préserver la qualité des aménagements, aucune intervention sur la voirie ne sera autorisée pendant les 3 prochaines années : merci de coordonner vos éventuels projets avec cette opération.
Contact pour toute information avant et pendant le chantier	<p>Damien BRUCKER - tél 03 68 98 61 33 Email :damien.brucker@strasbourg.eu</p>